

ADMINISTRATION

Dominique MORISOD
Rte de Collombey-le-Grand 20
1868 COLLOMBEY
T. (privé): 024 472 84 21
T. (bureau): 024 475 29 81
administration@organistesromands.ch

Collombey, janvier 2019

Chers collègues,

Un nouvel exercice commence (année civile 2019). Il est donc opportun pour moi de vous solliciter pour le paiement de votre cotisation annuelle.

La cotisation annuelle AOR se monte à CHF 50.- par an par personne.

La cotisation doit être versée jusqu'au 31 mars 2019.

Les montants à verser pour la cotisation AOR sont les suivants:

Membres individuels:	Cotisation AOR de 50 francs
Membres d'honneur:	Libérés de la cotisation AOR
Groupe Juniors:	Libérés de la cotisation AOR jusqu'à 20 ans
Membres "libérés":	Libérés de la cotisation AOR**
** (sur demande particulière faite au comité central, en cas de difficulté financière grave par ex.)	

L'utilisation du BV annexé vous permet de faire un versement au guichet postal mais, dans la mesure du possible et afin de réaliser quelques économies de taxes postales, nous vous prions d'effectuer votre versement par virement bancaire aux coordonnées suivantes **et de bien utiliser le numéro IBAN suivant:**

IBAN: CH74 0027 7277 8902 36M1 V BIC: UBSWCHZH80A
Titulaire: Association des Organistes Romands, p.a. Dominique Morisod, 1868 Collombey

L'ancien numéro de compte des anciens BV donnent lieu à des paiements qui n'aboutissent pas !
Veuillez vérifier toutes les coordonnées si paiement par Internet !

Merci de ne pas mélanger les numéros de comptes avec ceux de la Tribune de l'Orgue.

En vous remerciant par avant de votre versement, je vous prie d'agréer, chers membres, mes plus cordiales salutations.

L'administrateur AOR
Dominique MORISOD

Annexe: Un bulletin de versement joint à l'envoi des activités 2019